



14 juin 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE – FNUJA
Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Rapport d'OUTREAU - Proposition de la FNUJA

**Garantir la défense équilibrée de toutes les parties
par un renforcement des droits des victimes au stade de l'enquête policière**

Aujourd'hui, la Commission parlementaire dite d'OUTREAU rencontre le Garde des Sceaux pour discuter de la réforme notre procédure pénale.

Dans le cadre de cette réflexion générale, des syndicats de policiers n'ont pas hésité à prétendre que le renforcement des droits de la défense des mis en cause, notamment par le rôle accru de l'avocat au stade de la garde à vue, se ferait au détriment des victimes.

Pour Loïc DUSSEAU, président de la FNUJA (Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats), c'est oublier que les victimes doivent elles aussi avoir le droit d'être défendues par un avocat ! Le rôle de l'avocat n'est pas limité à la seule défense des mis en cause !

La FNUJA propose donc que les victimes, lors de leurs auditions, puissent être assistées par un avocat dès le stade de l'enquête policière (enquête de flagrance, enquête préliminaire, enquête sur commission rogatoire du juge d'instruction) et, à l'instar de l'avocat du gardé à vue, avoir accès au dossier pénal. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour plus d'information, retrouvez l'éditorial « *OUTREAU OU TROP PEU ?!* » de Loïc DUSSEAU, président de la FNUJA, sur le site du syndicat www.fnuja.com.

Premier syndicat d'avocats de France et sans affiliation politique, la FNUJA regroupe 110 UJA réparties sur toute la France, représentant un réseau implanté dans près de 130 Barreaux et constitué d'avocats de moins de 40 ans, la limite d'âge statutaire.

Contact presse :

Hélène Maréchal

Tél. : 01.56.79.10.55 / Fax : 01.56.79.10.01

Email : h.marechal@duisseaugonsard.com

Contact présidence :

Loïc Dusseau

Tél. : 01.56.79.10.00 / Fax : 01.56.79.10.01

Email : l.dusseau@duisseaugonsard.com

www.fnuja.com